

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : Soirée des bénévoles de la Percée du Vin Jaune

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la Demande de Monsieur François DUBOZ

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de la Soirée de remerciements aux Bénévoles de la Percée du Vin Jaune, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement et la circulation des véhicules seront autorisés uniquement aux participants sur le parking de la Piscine et Parking du Gymnase.

**Le 26 avril 2024
De 19 heures à 1 heure**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, ainsi que le permissionnaire, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Monsieur DUBOZ

ARBOIS, le 20 mars 2024
Mme La Maire,

Valérie DEPIERRE

